

Compte rendu

## Le crédit d'impôt-recherche bénéficie surtout aux grandes entreprises

LE MONDE | 12.10.09 | 17h19 • Mis à jour le 12.10.09 | 17h19

**L**a Cour des comptes doute de l'efficacité du crédit d'impôt-recherche (CIR). Le rapport du conseil des prélèvements obligatoires (CPO), publié mercredi 7 octobre, critique la nouvelle formule de ce dispositif destiné à inciter les entreprises à investir dans la recherche, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Selon lui, le CIR est devenu beaucoup plus intéressant pour les grandes entreprises, et beaucoup plus coûteux pour l'Etat. *"Pour l'année 2009, le coût estimé du CIR sera de 2 milliards d'euros, soit une hausse de 45 % par rapport à 2007"*, relevait ainsi le rapport du député Gilles Carrez (UMP), présenté en juillet à l'Assemblée nationale. *"En régime de croisière, (il) devrait atteindre entre 3,5 milliards et 4 milliards d'euros"*, ajoute le CPO.

▼ PUBLICITE

Le nouveau mode de calcul du CIR n'est plus fonction de l'accroissement des dépenses de recherche et développement (R & D), mais de leur montant en valeur absolue. Ce changement avait pour objectif d'accroître l'investissement en R & D des entreprises, dont le montant ramené au produit intérieur brut (PIB) est faible en France, comparé aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Cette formule a profité aux grandes entreprises, dont les budgets de R & D sont importants en volume, alors qu'ils croissent plus faiblement que ceux des petites entreprises innovantes. *"A terme, plus de 80 % du CIR devrait être versé aux entreprises de plus de 250 salariés, notamment les grands groupes, précise le CPO. Or les innovations radicales, celles qui ont le pouvoir de créer de nouveaux marchés, sont souvent le fruit de petites et moyennes entreprises (PME)."*

En outre, le CIR *"favorise davantage le secteur tertiaire que l'industrie"*, observe le CPO. Une critique jugée prématurée au ministère de la recherche : *"Les chiffres actuels ne prennent pas en compte les données des firmes qui ont un exercice fiscal décalé et n'ont pas encore publié leurs résultats ; comme par exemple les sociétés étrangères d'électronique."*

### Attirer les étrangers

Le CPO doute aussi que le nouveau crédit d'impôt-recherche réussisse à atteindre son deuxième objectif : attirer davantage de centres de recherche d'entreprises étrangères en France. *"Le levier fiscal ne constitue que le sixième critère de localisation des activités de R & D en Europe"*, affirme-t-il.

Associations et représentants de PME sont partagés. France Biotech estime que les start-up en démarrage ont perdu au change. Car le CIR ne prend plus en compte les subventions et avances